

Communiqué de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris

21 juin 2005

A propos des sujets d'Enseignement scientifique du bac L

Un sujet qui n'aurait pas dû être posé

En demandant aux candidats de restituer une argumentation à partir d'éléments approximatifs et polémiques ce sujet les plaçait inconsidérément et inutilement devant un cas de conscience. En ce sens, ce sujet ne respecte ni les candidats ni les exigences d'une formation intellectuelle authentique. Or le baccalauréat vise à valider les acquis des élèves, non pas à les déstabiliser dans un contexte d'examen déjà éprouvant. Les inciter ainsi à entrer dans des logiques réductrices et polémiques sans possibilité de critique n'a pas de sens pédagogique.

La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris manifeste donc sa désapprobation. Au niveau national, le contact a été établi avec le Ministère de l'Éducation nationale par l'intermédiaire du Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

Ce qui heurte les consciences

Il y a des questions qu'on ne peut pas aborder sans précautions. Même si la régulation des naissances est au programme de toutes les séries générales du baccalauréat et si le contexte des 30 ans de la loi Veil a pu motiver le choix d'un sujet de bac portant sur l'IVG, on peut légitimement s'interroger sur le libellé du sujet de l'épreuve anticipée d'enseignement scientifique du Bac L cette année.

Selon la réglementation, cette épreuve doit permettre « d'apprécier la culture scientifique et la compréhension des enjeux de société dans lesquels la science est impliquée. » On peut comprendre alors pourquoi les élèves ont été invités à réfléchir non pas sur des données scientifiques rigoureuses mais sur un article de presse évoquant les débats lors de l'adoption de la loi Veil. Cependant, même s'il ne s'agit pas tant d'étudier la valeur scientifique des arguments — par ailleurs très approximatifs voire polémiques — on demande au candidat d'argumenter dans le sens d'une prise de position très critiquable, sans lui permettre la critique ! De ce fait, le candidat n'est pas invité à mesurer les enjeux d'un débat mais à faire l'exercice artificiel de défendre une opinion qui peut objectivement être contraire à sa conscience.

Un malaise révélateur, qui appelle une réponse éducative

L'absence de réflexion morale sur des sujets humains aussi sensibles est d'ailleurs visible de façon symptomatique dans les documents d'accompagnement des programmes officiels sur la procréation. S'ils évoquent que l'évolution technique en matière de procréation pose des problèmes éthiques, ils placent systématiquement l'étude de ces questions éthiques dans les « limites non exigibles » du programme. Pourtant, une telle matière mériterait une réflexion

plus rigoureuse. Pourquoi, par exemple, confondre contraceptifs et contraceptifs ? Ces questions touchent trop personnellement les adolescents pour qu'on ne les aborde que de façon technique.

La formation de l'esprit critique des lycéens requiert l'accompagnement des enseignants. En abordant des sujets humains aussi sensibles dans leurs cours, les enseignants ont la possibilité de remettre les éléments d'analyse dans leur contexte, d'instaurer le dialogue avec leurs élèves, de les amener à peser chaque information et chaque argument avec prudence. Les établissements catholiques d'enseignement sont témoins que, quelles que soient leurs convictions, les familles demandent à l'école non seulement d'instruire mais d'éveiller l'intelligence des élèves à une recherche exigeante de vérité et de former leur jugement avec respect, sans réductionnisme ni parti pris.

« Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant. » (Jules FERRY, *Lettre aux instituteurs*)

J.-François CANTENEUR
Adjoint au Directeur diocésain

Frédéric GAUTIER
Directeur diocésain

La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris est un service de l'archevêché de Paris qui assure, en lien avec des congrégations religieuses, la coordination et l'accompagnement des établissements scolaires privés catholiques du diocèse de Paris — qui a les limites de la ville. Elle est au service de 150 établissements privés sous contrat (87 écoles, 50 collèges, 43 lycées, 12 lycées professionnels et 2 CFA, soit 85 % des établissements privés sous contrat à Paris) qui scolarisent 75000 élèves (25 % de la population scolaire à Paris). Elle entretient des liens réguliers de collaboration avec le rectorat de l'académie de Paris, les collectivités locales et la fédération des parents d'élèves.

Enseignement catholique de Paris :

76 rue des Saints-Pères

75007 PARIS

01 45 49 61 10

Fax 01 45 49 61 30

www.ec75.org